Cinquante-sixième année. - N ° 34 A Jeudi 17 février 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1306

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

853 946 689 RCS Lyon.
LINKWE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 83560.00 EUR.
Adresse : 5, Chemin Du Pérollier, 69130 Écully.
Oppositions : Article L236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 janvier 2022, LINKWE société par actions simplifiée au capital de 83 560 euros Siège social : 5, chemin du Pérollier - 69130 ECULLY 853 946 689 RCS LYON Société Absorbante ET AILAIR société par actions simplifiée au capital de 50 400 euros Siège social : 5, chemin du Pérollier - 69130 ECULLY 339 864 332 RCS LYON Société absorbée ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société AILAIR par la société LINKWE. La société AILAIR ferait apport à la société LINKWE de la totalité de son actif, soit 76 568 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 20 335 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 56 233 euros. La société LINKWE détenant la totalité 1 575 actions composant le capital social de la société AILAIR, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Un mail de fusion d'un montant de 83 767 euros sera comptabilisé par la société absorbante. La fusion aurait un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er octobre 2021. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé le 14 février 2022 au greffe du Tribunal de commerce de LYON. Pour avis..